

A Argences, le 18 mai 2020

La Principale  
Aux parents des élèves de 3<sup>ème</sup>

**Objet :** Campagne de bourses nationales de lycée – Rentrée 2020

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la campagne de bourses nationales de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 est ouverte.

Vous trouverez ci-joint le dossier de demande de bourse nationale de lycée et le message du service des bourses à destination des parents.

Les élèves boursiers, de collège et/ou départementaux, devront **IMPERATIVEMENT** faire une demande de bourse de lycée.

Dans tous les cas, la demande doit être constituée même si l'orientation de votre enfant pour l'année prochaine n'est pas encore déterminée.

### DELAIS A RESPECTER

**2 périodes :** du 11 mai au 7 juillet et du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre.

**VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT NOUS ACCUSER RECEPTION DE CETTE INFORMATION CONCERNANT LES BOURSES EN REpondant AU SONDAGE DANS L'ONGLET COMMUNICATION DE PRONOTE.**

Recevez, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.



La Principale

D. D'HULSTER



Message à l'attention des parents d'élèves de 3<sup>ème</sup> et des élèves de lycées non boursiers

Madame, Monsieur,

La campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 se déroulera en deux périodes :

- **Période n°1 : du 11 mai au 07 juillet** : vous pouvez déposer une demande de bourse pour votre enfant auprès de l'établissement fréquenté actuellement. Cette demande se fera par le biais de l'imprimé CERFA transmis par l'établissement et disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante :  
<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Vous remplirez l'imprimé CERFA et y joindrez :

- Une copie de votre déclaration automatique pré-remplie de vos revenus 2019 reçue par courrier à votre domicile si vous déclarez vos impôts en version papier  
**OU**  
Une de votre avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 si vous avez déclaré vos impôts en ligne
- Une copie justifiant de votre situation particulière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, décès, séparation ou changement de garde des enfants.

Ce dossier rempli, signé et accompagné des pièces justificatives doit être transmis à l'établissement scolaire par dépôt direct, par courriel ou courrier.

Le dépôt avant le 7 juillet vous permettra d'obtenir une notification de droit ouvert ou de refus avant la rentrée scolaire.

- **Période n°2 : du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre** : vous pourrez déposer une demande de bourse de lycée auprès de l'établissement fréquenté directement sur internet par le biais du Téléservice (scolarité service) au moyen d'identifiants fournis par l'établissement fréquenté à la rentrée.

Il vous sera également possible de déposer votre demande en version papier en remplissant et signant l'imprimé CERFA et y joignant :

- une copie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 ;
- une copie justifiant de votre situation particulière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, décès, séparation ou changement de garde des enfants

Votre demande sera étudiée à partir de vos revenus de l'année 2019 et du nombre d'enfants à charge.

J'attire votre attention sur la nécessité de déposer un dossier même si :

- vous n'avez pas connaissance de l'orientation de votre enfant ou de son établissement d'accueil. Dans le cas où il changerait d'académie à la rentrée, le dossier doit tout de même être déposé dans l'établissement d'origine.
- il manque un justificatif à votre dossier, le service des bourses vous adressera alors une demande de pièce.

**Si votre enfant est déjà boursier de lycée, aucun nouveau dossier ne doit être déposé.** Je vous invite à vous rapprocher de mes services et à déposer au plus vite votre demande de bourse.

Je vous rappelle que l'obtention d'une aide financière est un droit pour toutes les familles éligibles qui favorise la poursuite d'études qualifiantes. Je vous engage à faire valoir vos droits à cet égard.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef d'établissement





MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



N°11319\*17

## Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021

### 3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Merçi de remplir le tableau ci-dessous :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'enfant pour lequel vous demandez la bourse)	Date de naissance	Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession	BOURSIER	
			Oui	Non

### 4 - Pièces à joindre à votre dossier

Première période de la campagne de bourse de lycée (avril à juillet 2020) :

- Vous avez fait votre déclaration de revenus en ligne : Copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019
- Vous avez reçu une déclaration automatique ou tacite des revenus : Copie de la déclaration automatique ou tacite des revenus 2019

Deuxième période de la campagne de bourse lycée (septembre à octobre 2020) :

- Copie complète de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage	Avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 ou copie de la déclaration automatique des revenus 2019 de votre concubin(e) ou avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de votre concubin(e) selon la période de campagne.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2019	Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF.

### 5 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père  ou la mère  ou la personne en charge de l'élève

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

**Date et signature :**

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).  
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

#### Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

Signature du chef d'établissement  
& timbre de l'établissement

DATE : \_\_\_\_\_

## **Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021**

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

### **Notice d'information**

#### **►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?**

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

#### **►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?**

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur votre avis de situation déclarative des revenus 2019 ou sur l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019.
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

*Si vous êtes en concubinage, c'est le nombre total d'enfants à charge et le montant total des revenus de chaque concubin*

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2019 à ne pas dépasser	18 606€	20 036€	22 897€	26 476€	30 054€	34 349€	38 642€	42 935€

Un simulateur accessible depuis [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

#### **►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?**

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire public, vous pouvez déposer une demande papier jusqu'au 7 juillet 2020.

A la rentrée scolaire, vous pourrez encore déposer vos demandes de bourses en ligne et papier jusqu'au 15 octobre 2020. Renseignez-vous auprès de l'établissement scolaire fréquenté par votre enfant.

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire privé, le formulaire de demande de bourse est disponible auprès de l'établissement de votre enfant ou téléchargeable sur [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

**Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :**

- **jusqu'en juillet** : une copie de votre déclaration automatique de vos revenus 2019 ou de votre avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus de 2019, **après juillet** : une copie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- les pièces justificatives propres à votre situation particulière, dont la liste est en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

**Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.**

**Au plus tard le 15 octobre 2020**

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

**► Vous pouvez contacter l'établissement d'accueil de votre enfant**

**ou consulter : [www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) et utiliser le simulateur de bourse en ligne**

## BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2020 - 2021 - Année de référence des revenus : 2019

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser					
	Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18 606	14 728	12 508	10 088	6 270	2 450
2	20 036	16 069	13 645	11 004	6 967	2 928
3	22 897	18 746	15 920	12 839	8 360	3 881
4	26 476	21 426	18 194	14 674	9 752	4 831
5	30 054	25 443	21 606	17 425	11 842	6 260
6	34 349	29 459	25 018	20 178	13 934	7 687
7	38 642	33 477	28 430	22 928	16 023	9 117
8 ou plus	42 935	37 496	31 842	25 679	18 113	10 545
Montant annuel de la bourse	441 €	540 €	639 €	735 €	831 €	933 €

*Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.*

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(\*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €